
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE
DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT
SUITE A LA PUBLICATION DU « RAPPORT PRELIMINAIRE » DU
REJADD ET DU RAIDHS

Dans sa parution numéro 2613 du mardi 13 février 2018, le quotidien togolais privé « *Liberté* » a publié à la une, un titre relatif à la répression des manifestations politiques survenues depuis le 19 aout 2017 dans notre pays en ces termes :

Nous citons

***« Plus de cent morts, des corps enterrés dans des fosses communes
Rapport explosif du REJADD et RAIDHS***

Les deux ODDH relèvent des crimes de tortures, des crimes de génocide... ». Fin de citation

Les réseaux sociaux ont, quant à eux, repris l'intégralité du rapport visé par ce journal.

Généralement, lorsqu'un rapport de cette nature est établi sur la situation des droits de l'homme d'un pays, il est d'usage que ledit rapport soit d'abord communiqué au gouvernement.

Tel n'a pas été le cas en l'espèce, le gouvernement togolais n'ayant été officiellement à aucun moment saisi de ce rapport.

C'est donc avec stupéfaction et indignation que le gouvernement a eu connaissance de la publication d'un tel rapport dit « préliminaire », dont la finalité serait, selon ses auteurs, nous citons de « mieux informer sur les actes de violences dont ils ont été les témoins oculaires, de la part des forces de défense et de sécurité à l'encontre de citoyens aux mains nues ». Fin de citation

Par ailleurs, le rapport fait état, nous citons, « (du) lourd bilan provisoire de cette répression (qui) s'établit à plus de cent (100) morts, généralement par balles ou par exécutions extrajudiciaires, parmi lesquels on compte des enfants, des milliers de blessés par balles ou victimes de sauvages passages à tabac..., des milliers d'arrestations, des milliers de déplacés et d'exilés ... ». Fin de citation.

Les signataires dudit rapport sont le Regroupement des jeunes africains pour la démocratie et le développement (REJADD) et le Réseau africain pour les initiatives de

droits de l'homme et de solidarité (RAIDHS).

Le gouvernement tient à souligner que tous les efforts déployés pour joindre ces derniers en vue de confronter leurs sources d'informations, ont été vains, leurs contacts téléphoniques s'étant révélés inopérants.

Le gouvernement entend exprimer sa vive réprobation et sa désapprobation face aux allégations contenues dans ce rapport insultant, tendancieux et manipulateur et voudrais situer l'opinion nationale et internationale sur le sujet.

Le gouvernement n'a jamais manqué de démontrer sa bonne foi et sa volonté de transparence en faisant régulièrement le point sur les manifestations organisées par les partis politiques, lesquelles manifestations sont encadrées depuis novembre 2017 par un observatoire mis en place par le gouvernement et associant les organisations de défense de droits de l'homme, la commission nationale des droits de l'homme (CNDH), les forces de sécurité et les organisateurs des manifestations.

Depuis le 19 août 2017, le bilan des morts résultant des manifestations tel qu'issu du monitoring de la plupart des organisations de défense des droits de l'homme (ODDH) fait état diversement de neuf (09) morts (WANEP) ; dix (10) plus deux (02) morts (Amnesty international), 14 morts (CACIT) et vingt (20) morts pour les organisateurs.

En réalité ce bilan est de sept (07) morts par balles et sept (07) morts pour diverses causes dont deux (02) militaires égorgés.

Il en résulte que les chiffres avancés dans le rapport du REJADD et du RAIDHS n'ont aucune commune mesure avec la réalité. De plus, toutes les supputations relatives aux milliers d'arrestations, aux milliers de blessés par balles, de l'existence de fosses communes, d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements et disparitions contenues dans le rapport, sont dénuées de tout fondement et ne reposent sur aucune preuve palpable.

C'est pourquoi le gouvernement ne saurait admettre que des allégations de nature à troubler la paix et la cohésion sociale viennent, une fois de plus, remettre en cause les efforts qui sont inlassablement entrepris pour renforcer les acquis en matière de droits de l'homme dans notre pays et créer les conditions optimales d'un meilleur vivre ensemble.

Le gouvernement s'indigne, rejette fondamentalement ces allégations et déplore par conséquent, les affirmations tendancieuses et irresponsables des deux organisations auteurs dudit rapport et appelle toutes les organisations de défense des droits de l'homme à plus d'objectivité et de professionnalisme dans l'accomplissement de leur mission.

Le gouvernement se réserve le droit de donner au moment opportun une suite judiciaire au contenu de ce rapport.

Fait à Lomé, le 13 février 2018

Le gouvernement